

N°1267 - FEVR 2022

ENGAGEMENT D'UN(E) EMPLOYÉ(E) A1 CONSEILLER EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME À MI-TEMPS CDD DE 6 MOIS EN VUE D'UN CDI - CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE DE RECRUTEMENT D'EMPLOYÉS SOUS CONTRAT APE

Missions: En matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'environnement, d'énergie et de mobilité, la Commune de Viroinval dispose d'un Conseiller en Aménagement du Territoire et d'Urbanisme (CATU). Au sein du service Cadre de Vie, les missions de l'agent consisteront, entre autres, à assurer l'accueil et la rencontre avec les professionnels de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine immobilier et les citoyens-demandeurs pour la mise en place de projets dans ces matières. Il assurera le suivi technique administratif et juridique des autorisations, permis et procédures en matière d'aménagement du territoire et urbanisme. Il collaborera également aux dossiers transversaux. Il pourra être amené à assurer d'autres missions en lien avec cette fonction : veille informative et juridique, gestion du contentieux, ...

Conditions de recrutement

- Être ressortissant ou non de l'union européenne ;
- Jouir des droits civils et politiques;
- Être titulaire, au moment de l'entrée en fonction, d'un des diplômes suivants : ingénieur civil, ingénieur civil architecte, architecte, master en sciences géographiques, master complémentaire en aménagement du territoire et urbanisme ou tout diplôme universitaire qui comprend une formation d'au moins 10 crédits dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme;
- Avoir satisfait à l'examen de recrutement dont le détail peut être consulté sur le site communal www.viroinval.be ou obtenu par courrier électronique (marine.colin@viroinval.be)
- Avoir une bonne connaissance des outils informatiques. Une bonne connaissance de l'utilisation de base des données cartographiques est un atout;
- La connaissance de la réglementation PEB et du Code Rural est un atout;
- Être en possession du permis B;

Compétences:

- Être à la fois autonome et apprécier le travail en équipe;
- Être organisé, structuré et logique, capacité de gestion de projets;
- Rigueur, sens des responsabilités, esprit d'initiative, dynamisme et polyvalence;
- Excellente aptitude à la communication tant écrite qu'orale;
- Être doté d'une écoute active et orientée vers les solutions;
- Être prêt à suivre la formation de conseiller en mobilité et toute autre formation nécessaire à la fonction;

Contrat: Contrat de travail à durée déterminée de 6 mois - Mi-temps (19h/semaine) - Engagement en mars 2022 - Salaire fixé selon l'échelle barémique A1. Les conditions détaillées peuvent être obtenues auprès du service Ressources Humaines et Jeunesse via le 060/31.00.21

Les candidatures sont à adresser au Collège communal de VIROINVAL, Parc Communal, 1 à 5670 NISMES, par courrier simple déposé à la Poste, par courrier électronique (marine.colin@viroinval.be) ou en mains propres au service Ressources humaines **au plus tard le mercredi 02 mars 2022 à 16h** sous peine de nullité (le cachet de la poste faisant foi).

Elles devront être accompagnées impérativement :

- D'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae, d'une copie du diplôme, d'un extrait de casier judiciaire récent (3 mois maximum) et d'une copie de la carte d'identité. Si les conditions reprises dans cette offre ne sont pas respectées, la candidature ne pourra être prise en considération.



Procédure: Elle s'articule sur trois phases :

- **Une conférence** à résumer et à commenter sur un sujet d'ordre général avec prise de notes.

- **Une épreuve d'aptitudes professionnelles** permettant d'apprécier les connaissances minimales requises des candidats dans les matières suivantes :

- 1) Code du Développement Territorial (CoDT)
- 2) Code du Logement
- 3) Code de l'Environnement
- 4) Décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale
- 5) Code wallon du Patrimoine
- 6) Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

- **Un entretien oral** visant à évaluer la motivation et les compétences professionnelles du candidat.

Chaque épreuve est éliminatoire : seuls les candidats ayant obtenu 50% à une épreuve pourront participer à l'épreuve suivante. Pour être déclarés lauréats de l'examen, les candidats doivent obtenir au moins 50% des points à chaque épreuve et au moins 60% des points pour l'ensemble des épreuves.

DÉMARCHE «VILLE AMIE DES AÎNÉS» - VADA

La Province de NAMUR soutient les communes dans la mise en place d'une politique en faveur des aînés. Ainsi, elle propose un accompagnement méthodologique dans le cadre de la démarche «Ville Amie des Aînés» (VADA) élaborée par l'Organisation mondiale de la Santé. S'appuyant sur le concept de « Vieillir en restant actif », la démarche VADA a pour but **d'identifier les besoins des seniors** sur notre commune et de **faire entendre leur voix**. L'élaboration d'un **Conseil Consultatif des aînés** permettra ainsi de mettre en place divers événements et projets cohérents. Pour ce faire, une **participation active** des aînés eux-mêmes à toutes les étapes de la démarche est nécessaire. **Vous avez envie de participer et de venir nous rejoindre pour la Commune de VIROINVAL?** Inscrivez-vous à la réunion du 21 février 2022 à 13h00 à 5670 NISMES (Salle du conseil – château communal) auprès de Madame Jessica GOSSIAUX: 060/30.36.54 ou jessica.gossiaux@viroinval.be

Agenda: La réunion suivante aura lieu le 07 mars 2022 à 13h00 à 5670 NISMES (Salle du conseil – Château communal).

VIROINVAL - PLAN DE RELANCE DU SECTEUR HORECA

Clôture de la vente des bons Horeca au 31/12/2021 et validité des bons au 30/04/2022

Pour rappel, dans le cadre des mesures de soutien aux secteurs en difficulté adoptées par le Conseil communal le 28 octobre 2020, une liste de 17 établissements Horeca de VIROINVAL avait été arrêtée afin de leur octroyer une aide financière par le biais d'une vente de bons Horeca à destination des citoyens de VIROINVAL.

La vente de ces bons a été clôturée le 31 décembre 2021. Ceux-ci ont, par ailleurs, une échéance fixée au 30 avril 2022.

Si vous disposez d'un bon Horeca et que celui-ci n'a pas encore été échangé auprès de l'établissement sélectionné lors de l'achat, **nous vous invitons à en profiter avant l'échéance de celui-ci, à savoir le 30 avril 2022.**

N° 1267 - FEVR 2022

RECRUTEMENT D'UN(E) OUVRIER(E) FORESTIER(E) APE A TEMPS PLEIN ET CONSTITUTION D'UNE RESERVE DE RECRUTEMENT

DESCRIPTION DE LA FONCTION: L'ouvrier forestier est chargé de l'exécution des travaux forestiers d'entretien et d'investissement dans les propriétés bénéficiant du régime forestier de la Commune de Viroinval.

COMPETENCES RECHERCHEES: Il doit pouvoir utiliser avec dextérité et sécurité les engins mécaniques tels que tronçonneuse, débrousailluse, scie égoïne, sécateur d'élagage, Ces outils peuvent être lourds ce qui nécessite aussi une bonne robustesse physique. Il doit être capable d'abattre un arbre dangereux. Il possède une bonne connaissance des techniques sylvicoles. Il doit être capable de reconnaître les essences forestières principales, d'effectuer des mesurages en forêt, de s'orienter en forêt. Il doit pouvoir conduire un tracteur de type agricole ou se former à sa conduite.

CONDITIONS DE RECRUTEMENT:

- Être titulaire, au moment de l'entrée en fonction, d'un diplôme au moins égal au diplôme de l'enseignement technique secondaire inférieur.
- Une copie du diplôme en relation avec le poste OU une attestation justifiant l'expérience dans le domaine sylvicole.
- Être détenteur/trice du permis de conduire catégorie B (Le permis C est un atout).
- Jouir de ses droits civils et politiques.
- Fournir un extrait de casier judiciaire – Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction.
- Répondre aux conditions d'aides à l'emploi (passeport APE) au plus tard lors de l'entrée en fonction
- Introduire sa candidature dans les formes et délais prescrits par le présent avis de recrutement
- Réussir les épreuves de sélection :

CONTRAT: Sous régime contractuel, niveau D2, à temps plein et répondant aux conditions d'aide à l'Emploi (passeport APE). Les conditions détaillées peuvent être obtenues auprès du service Ressources Humaines et Jeunesse au 060/31.00.21 ou marine.colin@viroinval.be
Type de contrat : Contrat à durée déterminée (CDD) en vue d'un contrat à durée indéterminée si la personne convient à la fonction. (CDI)

CANDIDATURES : Les candidatures doivent être adressées, par pli recommandé ou par remise contre réception, au Service Ressources Humaines de l'Administration communale, Parc Communal n°1, 5670 NISMES ou par mail, à l'adresse marine.colin@viroinval.be **pour le 2 mars 2022 à 15h au plus tard (date de la poste faisant foi).**

Elles seront accompagnées obligatoirement, sous peine d'irrecevabilité :

- D'une lettre de motivation ;
- D'un curriculum vitae ;
- D'un extrait de casier judiciaire modèle 595 datant de moins de 3 mois (document original - pas de copie) ;
- D'une copie de la carte d'identité ;
- D'une copie du permis de conduire catégorie B (recto/verso) ;
- D'une copie diplôme en relation avec le poste OU une attestation justifiant l'expérience dans le domaine sylvicole.

AGENDA

NISMES: Le 26.03.2022 de 10h à 16h00 au Centre Culturel Action Sud - Rue Vieille Eglise, 10 - **Bourse aux vêtements, jouets et articles de puériculture** - Entrée libre - 7€/emplacement - Réservation et infos via le 0474/61.80.55 - Respect des règles sanitaires en vigueur



RECRUTEMENT D'UN(E) OUVRIER(E) POLYVALENT(E) APE A TEMPS PLEIN ET CONSTITUTION D'UNE RESERVE DE RECRUTEMENT

DESCRIPTION DE LA FONCTION: Attaché au Service entretien de la Commune, l'ouvrier est chargé de l'exécution des tâches qui incombent au Service entretien. Il travaille en plein air par tous les temps et toutes les saisons. Il doit être capable de travailler seul ou dans une petite équipe. Il dispose pour mener à bien sa mission d'un véhicule communal (permis B obligatoire) équipé d'une remorque (permis BE est un plus). Le permis C est vivement recommandé. **L'obtention du permis C dans les 6 mois après l'entrée en fonction est exigé.**

COMPETENCES RECHERCHEES: L'ouvrier doit être polyvalent dans toutes les tâches, même s'il peut, en fonction des équipes et de ses compétences particulières, être plus régulièrement affecté à une tâche qu'à une autre. Il est chargé, sous la direction du chef du service des travaux, de réaliser des tâches inhérentes à la fonction d'ouvrier communal : (voir www.viroinval.be ou service des Ressources Humaines 060/31.00.21)

CONDITIONS DE RECRUTEMENT:

- Être titulaire, au moment de l'entrée en fonction, d'un diplôme au moins égal au diplôme de l'enseignement technique secondaire inférieur
- Être détenteur/trice du permis de conduire catégorie B (obligatoire) et C (si pas, l'obtention du permis C est exigé dans les 6 mois après l'entrée en fonction)
- Jouir de ses droits civils et politiques,
- Fournir un extrait de casier judiciaire – Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction
- Répondre aux conditions d'aides à l'emploi (passeport APE) au plus tard lors de l'entrée en fonction
- Introduire sa candidature dans les formes et délais prescrits par le présent avis de recrutement
- Réussir les épreuves de sélection :

CONTRAT Sous régime contractuel, niveau D2, à temps plein et répondant aux conditions d'aide à l'Emploi (passeport APE). Les conditions détaillées peuvent être obtenues auprès du service Ressources Humaines et Jeunesse au 060/31 00 21 ou marine.colin@viroinval.be.

Type de contrat : Contrat à durée déterminée (CDD) en vue d'un contrat à durée indéterminée si la personne convient à la fonction. (CDI)

CANDIDATURES : Les candidatures doivent être adressées, par pli recommandé ou par remise contre réception, au Service Ressources Humaines de l'Administration communale, Parc Communal n°1, 5670 NISMES, ou par mail, à l'adresse marine.colin@viroinval.be **pour le 2 mars 2022 à 15h au plus tard (date de la poste faisant foi).**

Elles seront accompagnées obligatoirement, sous peine d'irrecevabilité :

- D'une lettre de motivation ;
- D'un curriculum vitae ;
- D'un extrait de casier judiciaire modèle 595 datant de moins de 3 mois (document original - pas de copie) ;
- D'une copie de la carte d'identité ;
- D'une copie du permis de conduire catégorie B (recto/verso) ;
- D'une copie diplôme en relation avec le poste OU une attestation justifiant l'expérience dans le domaine sylvicole.